

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 63 /PR-SGG

ANNEE 1968

--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret n° 22/PR du 30 janvier 1968, portant formation
du Gouvernement Provisoire ;

D E C R E T E :

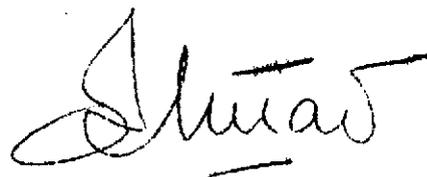
Article 1er - Pour compter du 27 Février 1968, le Médecin-Lieutenant Pierre BONI, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant l'absence de Mr Pascoal CHABI KAO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 26 Février 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - MSPAS-~~MFAEP~~ 4 - CS 6 -
Ministères 8 - IAA 1 - Gde Chanc 1 -
DGAJL 2 - JORD 1.-